

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 5 du 17 janvier 2024

TEXTE NOMINATIF

Texte 14

ARRÊTÉ N° 0982-2023/ARM/DPMM/3/BRM

portant nominations au grade d'aspirant de marine de réserve.

Du 27 novembre 2023

ARRÊTÉ N° 0982-2023/ARM/DPMM/3/BRM portant nominations au grade d'aspirant de marine de réserve.

Du 27 novembre 2023

NOR A R M B 2 4 0 0 3 7 A

Référence de publication :

Le ministre des armées,

Vu le code de la défense - Partie réglementaire, IV - Le personnel militaire ;

Vu la décision du 26 juillet 2023 portant délégation de signature (direction du personnel militaire de la Marine) (JO n° 174 du 29 juillet 2023, texte n° 30) ;

Vu la décision n° 0743-2023/DPM/3/BRM du 21 septembre 2023 portant intégration de personnel dans la réserve opérationnelle de la Marine nationale (n.i. BO) ;

Vu la décision n° 0756-2023/DPM/3/BRM du 26 septembre 2023 portant intégration de personnel dans la réserve opérationnelle de la Marine nationale (n.i. BO) ;

Vu la décision n° 0777-2023/DPM/3/BRM du 4 octobre 2023 portant intégration de personnel dans la réserve opérationnelle de la Marine nationale (n.i. BO) ;

Vu la décision n° 0788-2023/DPM/3/BRM du 5 octobre 2023 portant intégration de personnel dans la réserve opérationnelle de la Marine nationale (n.i. BO) ;

Vu la décision n° 0809-2023/DPM/3/BRM du 11 octobre 2023 portant intégration de personnel dans la réserve opérationnelle de la Marine nationale (n.i. BO) ;

Vu la décision n° 0832-2023/DPM/3/BRM du 13 octobre 2023 portant intégration de personnel dans la réserve opérationnelle de la Marine nationale (n.i. BO) ;

Vu la décision n° 0839-2023/DPM/3/BRM du 16 octobre 2023 portant intégration de personnel dans la réserve opérationnelle de la Marine nationale (n.i. BO) ;

Vu la décision n° 0856-2023/DPM/3/BRM du 19 octobre 2023 portant intégration de personnel dans la réserve opérationnelle de la Marine nationale (n.i. BO) ;

Vu la décision n° 0870-2023/DPM/3/BRM du 23 octobre 2023 portant intégration de personnel dans la réserve opérationnelle de la Marine nationale (n.i. BO) ;

Vu la décision n° 0928-2023/DPM/3/BRM du 10 novembre 2023 portant réintégration de personnel dans la réserve opérationnelle de la Marine nationale (n.i. BO),

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés aspirants de réserve, les volontaires dont les noms suivent :

CORPS DES OFFICIERS DE MARINE

Pour prendre rang du 1^{er} octobre 2023

- **Berger** Frédéric, Sébastien, antenne pour l'emploi des réservistes de Toulon ;
- **Bouvet** Grégory, François, Pierre, antenne pour l'emploi des réservistes de Paris ;
- **D'Eimar de Jabrun** Emmanuelle, antenne pour l'emploi des réservistes de Brest ;
- **De Kytspotter** Eloi, Gérald, André, Théobald, antenne pour l'emploi des réservistes de Paris ;
- **Jouhans** Marie-Elia, Marthe, Blanche, antenne pour l'emploi des réservistes de Toulon ;
- **Le Coz** Arnaud, Robert, Jean, antenne pour l'emploi des réservistes de Toulon ;
- **Lecuyer** Amandine, Aline, Amélie, antenne pour l'emploi des réservistes de Paris ;
- **Letondot** Rémi, Paul, Benoît, Joseph antenne pour l'emploi des réservistes de Paris ;
- **Porter** Clara, Anna, Valentina, antenne pour l'emploi des réservistes de Paris ;
- **Serpe** Aurélien, Gabriel, Benjamin, antenne pour l'emploi des réservistes de Brest.

Article 2

Le présent arrêté est publié au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre des armées et par délégation :

*Le capitaine de vaisseau,
chef des bureaux « réserve militaire » et « maritime des matricules »*,

Christophe PONSICH-MITJAVILE.